

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 201

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Portier, M. Duparay,  
M. Juvin, Mme de Maistre, M. Ray, Mme Minard et Mme Duby-Muller

-----

**TITRE**

À la fin du titre, substituer aux mots :

« aide à mourir »,

les mots :

« euthanasie et au suicide assisté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde », écrivait Albert Camus.

Dans un souci de transparence, mais aussi d'intelligibilité et de clarté de la loi, il convient de ne pas euphémiser les termes du débat.

C'est pourquoi le présent amendement propose de substituer à la notion vague d'« aide à mourir » les termes de « suicide assisté » et d'« euthanasie », que la présente proposition de loi entend légaliser.